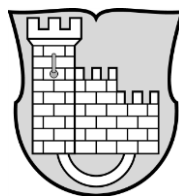


POLICE LOCALE

Secteur feu

Tarifs valables dès le 01.01.2019

VILLE DE FRIBOURG



DIRECTION DE LA POLICE LOCALE

SERVICE DU FEU

Valable dès le 01.01.2019

Approuvé par le Conseil communal de la Ville de Fribourg, dans sa séance du 26.02.2019

1. TARIFS DES INTERVENTIONS

1. Sinistres

Incendies, débuts d'incendies, feux de voitures, de broussailles, de bennes, etc., dégagement de blessés lors d'accidents de la circulation, chutes en falaises, décombres sur la chaussée, chutes d'arbres, etc. :

a) Si les factures sont adressées à l'ECAB
- selon tarif du 29 juin 2015

b) Si les factures sont adressées à d'autres instances :
(communes, collectivités, particuliers, etc.) :

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	35,-- *
- indemnités pour repas :	petit-déjeuner	Fr.	8,--
	dîner	Fr.	26,--
	souper	Fr.	26,--
	collation	Fr.	10,--

- majoration de Fr. 7,-- pour les heures de travail entre 22h00 et 05h00 *

- majoration de Fr. 7,-- pour les interventions qui ont lieu du vendredi ou veille de fête à 22h00, au lundi ou lendemain d'un jour de fête à 05h00. *

NB : Ces deux indemnités ne peuvent être cumulées.

2. Inondations

2.1 eaux non polluées

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	35,-- *
------------------------	---------	-----	---------

2.2 eaux polluées

- pour tous les hommes	l'heure	Fr.	35,-- *
------------------------	---------	-----	---------

Les indemnités de repas et majorations éventuelles en sus, comme indiqué ci-dessus.

* Uniformisation avec tarifs ECAB

3. Hydrocarbures - Chimie - Radioprotection

(factures à adresser au SEn, SPC, ECAB ou au responsable avec copie rapport d'intervention)

-	tarif selon ordonnance concernant les frais d'intervention en cas de pollution			
-	pour tous les hommes	l'heure	Fr.	35,-- (jour)
			Fr.	42,-- (nuit+week-end)
-	indemnités de repas	petit-déjeuner	Fr.	8,--
		dîner	Fr.	26,--
		souper	Fr.	26,--
		collation	Fr.	10,--
	Nettoyage des équipements et du matériel souillé			
		par heure	Fr.	81,--

4. Service de dépannage

Personnes enfermées, sauvetage d'animaux, dépannage d'ascenseurs,

-	pour tous les hommes	l'heure	Fr.	35,-- (jour)
			Fr.	42,-- (nuit+week-end)

5. Autres prestations fournies par le personnel d'exploitation

Service avec les échelles, travaux de régie, etc.

-	pour tous les hommes	l'heure	Fr.	81,--
	NB : Véhicules éventuels en sus			

6. Service de garde (par personne)

Université, Jolimont, Belluard et autres salles de spectacles de 05h00 à 22h00	l'heure	Fr.	35,--
de 22h00 à 05h00	l'heure	Fr.	42,--

Autres services de garde et manifestations, voir chiffre 9

7. Remise en état du matériel

7.1 Tuyaux

7.1.1	Nettoyage complet par les soins du personnel de l'exploitaion : (yc contrôle)			
	- lavage, contrôle,	l'heure	Fr.	81,--
	- réparation en sus	par pièce	Fr.	6,--

- 7.1.2 Nettoyage par les soins du Corps de sap.-pompiers concerné :
 - lavage et contrôle Fr. 0,60/m.

NB : Dans cette position, le personnel du Service du feu donne les instructions de desservance des installations de nettoyage

Pour l'ECAB :
 (yc matériel en prêt pour les cours)
 salaire-horaire de Fr. 81,--

- 7.2 **Matériel divers :**
 (desservance)
 Salaire-horaire de Fr. 81,--
 Utilisation du matériel, selon tarif, en sus

- 7.3 **Véhicules et engins** (desservance)
 Selon le décompte des heures, à calculer
 au tarif-horaire de Fr. 81,--
 Utilisation des véhicules, selon tarif des véhicules

8. Fausses alarmes

Par année civile :

Pour les deux premières fausses alarmes :

Les jours de semaine de 05h00 à 22h00 Fr. 420,-- *

les nuits de 22h00 à 05h00 ainsi que les weekends et jours fériés Fr. 504,--

Pour la troisième et suivantes :

La sortie des véhicule sera facturée en plus selon tarif chapitre 4

La notion de fausse alarme - pour la facturation - s'entend aussitôt que les hommes de piquet sont au bâtiment du Service du feu ou en déplacement vers le lieu du sinistre.

Un rapport d'intervention doit alors être établi.

* Tarif selon directive ECAB (max. 12 intervenants payés)

9. Service de garde - Cortège aux flambeaux

Durée : 1 hre - 2 hommes, dont 1 chauffeur-machiniste
 1 TP - prix forfaitaire à facturer Fr. 240,--
 (si engagement plus d'une heure, tarif interventions)

9a) Service de police / garde / manifestations publiques

(selon ACE fixant les émoluments de la Police cantonale)

- par homme et par heure (quelque soit le genre de manifestations) Fr. 80,--
 (éventuelle indemnité de repas, selon tarif, en sus)

10. Location de locaux dans le bâtiment du Service du feu Par jour

	<u>Cours</u>	<u>Pompiers</u>	<u>Privés</u>
10.1 Grande salle (salle d'instruction) yc matériel courant de salle	Fr. 64,--	Fr. 84,--	Fr. 312,--
- matériel supplémentaire	Fr. 32,--	Fr. 42,--	Fr. 52,--

Si utilisation de plusieurs locaux simultanément (cours) : arrangement avec ECAB ou FFSP.

11. Utilisation de la piste d'obstacles

La mise à disposition de la piste d'obstacles ne peut se faire qu'en présence d'un employé du Service du feu.

1. Sans production de fumée

- première heure
yc salaire du personnel du Service du feu Fr. 172,--
- par 30 minutes supplémentaires Fr. 64,--

2. Avec production de fumée

- première heure Fr. 203,--
yc salaire du personnel du Service du feu
- par 30 minutes supplémentaires Fr. 65,--

NB : La mise à disposition des installations sanitaires (douches, vestiaires, etc.) est comprise dans ce tarif.

2 . SOLDES ET INDEMNITES DU PERSONNEL DU BATAILLON

1. SOLDE HORAIRE

<u>Grades</u>	<u>Exercices</u>	<u>Interventions</u>	<u>Interventions de 22h00 à 05h00</u>
Pour tous les grades	Fr. 20,--	Fr. 35,--	Fr. 42,--

2. INDEMNITES2.1. Service de nuit

Une indemnité supplémentaire de Fr. 7,-- est versée pour les interventions qui ont lieu entre 22h00 et 05h00.

2.2. Service du samedi-dimanche et jours fériés

Une indemnité supplémentaire de Fr. 7.-- est versée pour les interventions qui ont lieu du vendredi ou veille d'un jour férié dès 22h00 au lundi ou lendemain d'un jour férié à 05h00.

N.B. : Les indemnités sous chiffres 2.1. et 2.2. ne peuvent être cumulées.

2.3. Service de piquet

2.3.1 Semaine de piquet :

Tiers A/B

Fr. 230.--

Tiers C:

Fr. 160.--

2.3.2 Service de piquet en renfort

lorsque le groupe de piquet officiel est en intervention prolongée à l'extérieur du territoire de la Ville de Fribourg, une indemnité pour le service de piquet particulier est attribué comme suit :

- pour une prise de piquet de plus de quatre heures, le montant de l'indemnité est fixé à Fr 30.--

- pour une prise de piquet de moins de quatre heures, le montant de l'indemnité est celui d'une heure soldée au tarif exercices.

2.4 Indemnités pour repas

2.4.1 Petit déjeuner

Fr. 8.--

L'indemnité pour le petit déjeuner est versée si l'intervention a lieu avant 07h00 et si elle prend fin après 07h00.

2.4.2 Dîner

Fr. 26.--

L'indemnité pour le dîner est versée si l'intervention a lieu avant 12h00 et si elle prend fin après 12h30.

2.4.3 Souper

Fr. 26.--

L'indemnité pour le souper est versée si l'intervention a lieu avant 18h00 et si elle prend fin après 19h00.

2.4.4 Collation

Fr. 10.--

Une indemnité est accordée lorsque l'intervention dure plus de 5 heures et qu'elle ne donne pas droit à une indemnité de repas.

2.4.5 Piquet caserne

Fr. 10.--

Une indemnité est accordée lorsque le piquet en caserne se fait durant les heures de repas.

3. SERVICE DE GARDE (par personne)

Université, Jolimont, Belluard

Autres salles de spectacles

- de 05h00 à 22h00

l'heure Fr. 35.--

- de 22h00 à 05h00

l'heure Fr. 42.--

REMARQUES

Les interventions de 30 minutes et moins, de même que les fausses alarmes ne donnent pas droit à l'indemnité pour repas.

Si, lors d'une intervention d'une certaine importance, la subsistance pour les hommes engagés est organisée par l'Etat-Major, le droit aux indemnités de repas tombe.

3. SOLDES ET INDEMNITES FIXES POUR OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DU BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS

<u>Indemnités de fonction</u>	<u>Montant par an</u>
Commandant (<i>non-permanent</i>)	Fr. 4'100,-- *
Remplaçant du Commandant (<i>non-permanent</i>)	Fr. 1'000,-- *
Adjudant, of technique (<i>non-permanent</i>)	Fr. 800,-- *
Quartier-Maître	Fr. 2'300,-- *
Chef de la section d'intervention	Fr. 600,-- *
Chefs des groupes LOG (POL- MES)	Fr. 400,-- *
Officiers (remplaçants)	Fr. 280,-- *

**) y.c indemnités pour frais tél. et déplacement*

<u>Indemnités fixes pour officiers de la section d'intervention</u>	
pour chaque officier, y.c. le Commandant	Fr. 740,-- *

**) y.c indemnités pour frais tél. et déplacement*

<u>Soldes de grades</u>	
Major	Fr. 510,--
Capitaine	Fr. 350,--
Premier-Lieutenant	Fr. 260,--
Lieutenant	Fr. 190,--

<u>Indemnités pour les membres de l'Etat-Major</u>	
Jetons de présence par séance	Fr. 60,--

Indemnités pour responsables divers**1. Protection respiratoire**

Responsable	Fr. 400,--
Adjoints	Fr. 200,--
Exercices selon tarif de solde	

2. Véhicules et formation machinistes

Responsable	Fr.	400,--
Adjoints	Fr.	200,--

3. Service de garde

Responsable du personnel	Fr.	200,--
--------------------------	-----	--------

4. Instruction chimique

Responsable	Fr.	400,--
Adjoint	Fr.	200,--

5. Instruction radioprotection

Responsable	Fr.	400,--
Adjoint	Fr.	200,--

6. Formation des chauffeurs C1

Responsable	Fr.	400,--
Auto-école : selon tarif de solde		
Adjoint solde selon heures de présence		

7. Suivi du Bataillon sur Internet

Fr.	300,--
-----	--------

8. Formation des sapeurs au permis C1 (par personne)
(selon liste fournie par le responsable de la formation)

Fr.	200,--
-----	--------

9. Instruction pionnier

Responsable	Fr.	400,--
Adjoint	Fr.	200,--

10. Instruction antichute

Responsable	Fr.	400,--
Adjoint	Fr.	200,--

11. Photographe

Fr.	100,--
-----	--------

12. Porte-drapeau

Fr.	100,--
-----	--------

Composition de l'Etat-Major

- Commandant
- Remplaçant du Commandant
- Adjudant
- Quartier-Maître
- Officiers adjoints
- Secrétaire (seulement si la fonction n'est pas assumée par le QM)

Indemnité fixe pour fourrier

Fourrier du Bataillon	Fr.	2'000,--
-----------------------	-----	----------

Indemnité lors de cours cantonaux SP

Par jour ouvrable (à condition que le participant suive le cours sur son temps libre)	Fr.	50,--
--	-----	-------

Cours de perfectionnement pour officiers

Par jour, allocation d'une demi-solde tarif cantonal	Fr.	60,--
--	-----	-------

Délégations *

Prestations pour un demi-jour	Fr.	25,--
-------------------------------	-----	-------

Prestations pour un jour	Fr.	50,--
--------------------------	-----	-------

Frais de déplacement : billet CFF, 2e cl., ou Fr. -,60 le km

* Montants modifiés par décision du CC du 15.01.2001 : indemnité kilométrique : Fr. -,60 le km

4. TARIF DES VEHICULES, ENGINs, MATERIEL ET EQUIPEMENT

(prestations des chauffeurs-machinistes en plus)

A. VEHICULES**Véhicule lourd (>3,5t) :**

- Prix de base, par sortie (sans chauffeur)	Fr.	170,--
- Par trente minutes d'utilisation (sans chauffeur)	Fr.	65,--

Véhicule léger (<3,5t) :

- Prix de base, par sortie (sans chauffeur)	Fr.	110,--
- Par trente minutes d'utilisation (sans chauffeur)	Fr.	30,--

Indémunités kilométriques :

- Pour véhicule lourd, par kilomètre	Fr.	3,50
- Pour véhicule léger, par kilomètre	Fr.	1,20

Particuliers

B. ENGINS

<u>BAC DE RECUPERATION</u>	1000 l 3000 l 5000 l 10'000 l	Fr. 30,-- Fr. 65,-- Fr. 90,-- Fr. 150,--
<u>REMORQUE Pci</u>	par sortie	Fr. 25,--
<u>MOTOPOMPE</u>	par heure	Fr. 30,--
<u>GROUPE ELECTROGENE GENERATRICE</u>	par heure/consomm.	Fr. 30,--
<u>TOUR D'ECLAIRAGE</u> éclairage mobile	par heure/consomm.	Fr. 30,--
<u>PROJECTEURS MOBILES</u> trépieds ou bas, la pce (génératrice en sus)	par sortie	Fr. 20,--
<u>POMPE ELECTRIQUE</u> eau claire, eau usée et pompe à boue	par heure/consomm. max 200,-- par jour	Fr. 60,--
<u>POMPE SPECIALE ELRO - EX (Master)</u> génératrice en sus	par intervention	Fr. 200,--
<u>POMPE A MAIN</u> (véhicule DHC)	par intervention	Fr. 40,--
<u>POMPE PNEUMATIQUE</u> bouteilles AC en sus	par intervention	Fr. 100,--
<u>POMPE A BOUE CHIEMSEE</u>	par heure max 200,-- par jour	Fr. 60,--
<u>RUBAN ABSORBANT</u> inondation	par mètre	Fr. 3,--
<u>ASPIRATEUR A EAU</u>	par heure max 160,-- par jour	Fr. 40,--
<u>ECHELLE A COULISSE</u>	par sortie	Fr. 20,--
<u>REMORQUE TRANSPORT DE TUYAUX</u>	par sortie tuyaux en sus véhicule tracteur en sus	Fr. 50,--

<u>VENTILATEUR</u> génératrice incorporée	par heure	Fr. 35,--
<u>VENTILATEUR VGD</u> grand débit	par heure	Fr. 100,--
<u>COUSSIN DE SAUVETAGE</u> y.c. ventilateur + remise en état (durée max. 1 h.)	par utilisation par heure en plus	Fr. 300,-- Fr. 50,--
<u>TENTE A BUTS MULTIPLES</u> y.c. repli et nettoyage y.c. génératrice électrique	par utilisation pour le 1 ^{er} jour par jour, dès le 2 ^{ème} jour	Fr. 200,-- Fr. 100,--
<u>CHAUFFAGE POUR TENTE</u>	par utilisation pour le 1 ^{er} jour par jour, dès le 2 ^{ème} jour	Fr. 50,-- Fr. 30,--
<u>APPAREIL A FUMEE</u> (sans produit)	par jour	Fr. 30,--
<u>POMPE A VENTOUSE</u>	par utilisation	Fr. 25,--

C. MATERIEL

PETIT MATERIEL INONDATION :

- a) **Tarif de base** : Fr. 50,-- par cas
utilisation de balais et/ou épuisettes et/ou seaux
- b) **Majoration** : Fr. 50,-- en sus
si utilisation d'éponges
- c) **Majoration** : Fr. 50,-- en sus
si utilisation de sciure et/ou plastique, bâches, bottes-culottes etc.
- d) **Majoration** : Fr. 50,-- en sus
si petits travaux d'appareillage effectués :
- pose d'un bouchon GF, remplacement d'un robinet,
pâte à colmater, etc

Ces catégories de tarif peuvent être cumulées

<u>ROLLGLIS</u> (complet avec trépied)	par utilisation	Fr. 100,--
Rollglis seul		Fr. 20,--
<u>CORDES</u> yc pour cours	par 20 m par 30 m par 40 m par 60 m	Fr. 20,-- Fr. 30,-- Fr. 40,-- Fr. 60,--
<u>EQUIPEMENT DE SAUVETAGE</u> (par sac)		Fr. 200,--
<u>SCIURE</u> (par sac)	le sac	Fr. 20,--

<u>SACS EN PLASTIQUE</u>	la pièce	Fr. 15,--
<u>SACS POUR HYDROCARBURES</u> Spielbag	la pièce	Fr. 75,--
<u>PLASTIQUE</u> (en fille)	4 m ²	Fr. 10,--
<u>COUVERTURE</u>	la pce	Fr. 10,--
<u>BARRAGE HYDROCARBURES</u> en plastique	par m' utilisation	Fr. 10,--
<u>BARRAGE HYDROCARBURES</u> en treillis (long. 2, 4 et 6 m.)	par m'	Fr. 10,--
<u>BARRAGE type "Boudin"</u> Rhodia-Sorb Si plus utilisable, prix coûtant selon facture fournisseur	1 élément de 3 m'	Fr. 30,--
<u>NATTE PAPIER ABSORBANT</u> hydrocarbures	par m' utilisation	Fr. 10,--

C. **MATERIEL (suite)**

<u>APPAREIL PR</u>	par sortie/par appareil	Fr. 45,--
	recharge cylindre	Fr. 15,--
<u>APPAREIL PR BI BOUTEILLE</u>	par sortie / par appareil	Fr. 65,--
	recharge cylindre	Fr. 15,--
<u>MASQUE DE SAUVETAGE</u>	par appareil	Fr. 45,--
<u>MASQUE A FILTRE</u>	le filtre	Fr. 65,--
<u>TUBES REACTIFS DRÄGER</u>	le tube	Fr. 15,--
<u>CMS DRÄGER + Chips</u> en plaquettes de 10 tubes	par utilisation	Fr. 30,--
	le tube	Fr. 15,--
<u>COMBIWARN/MULTIWARN</u> explosimètre	par utilisation	Fr. 25,--
<u>CAMERA THERMIQUE</u>	par utilisation	Fr. 50,--
<u>TUYAUX :</u> ø 40 mm ø 55 mm ø 75 mm	par jour / le m'	Fr. 0,90

**RECHARGE CYLINDRES
D'AIR COMPRIME**

jusqu'à 8 l/la pièce	Fr.	15,--
jusqu'à 12 l/la pièce	Fr.	18,--
jusqu'à 12l/la pièce	Fr.	25,--

COUSSINS

Levage et obturateur + remplissage cylindres (air comprimé d'après tarif ci-dessus)	par coussin	Fr.	60,--
---	-------------	-----	-------

BACHE

env. 20 m ²	par utilisation	Fr.	75,--
------------------------	-----------------	-----	-------

PATE DE COLMATAGE

	par utilisation	Fr.	25,--
--	-----------------	-----	-------

C. MATERIEL (suite)

TRONCONNEUSE A DISQUE/A CHAINE

	par utilisation	Fr.	70,--
--	-----------------	-----	-------

EQUIPEMENT DESINCARCERATION

complet, y.c. génératrice	forfait par intervention	Fr.	300,--
---------------------------	--------------------------	-----	--------

TREUIL

	utilisation ½ h.	Fr.	45,--
--	------------------	-----	-------

TENUE "C" PROTECTION LOURDE

y.c. nettoyage et désinfection	par tenue	Fr.	140,--
--------------------------------	-----------	-----	--------

TENUE" C " PROT. MOYENNE

y.c. nettoyage et désinfection	par tenue	Fr.	50,--
--------------------------------	-----------	-----	-------

TENUE PROT. RADIOACTIVITE

(tenue blanche)	par tenue	Fr.	25,--
-----------------	-----------	-----	-------

EQUIPEMENT HYDROCARBURE

nettoyage des équipement et du matériel avec installation pré-traitement des eaux	½ heure	Fr.	35,--
---	---------	-----	-------

POMPE HAUTE PRESSION

	par heure	Fr.	50,--
--	-----------	-----	-------

CAFS

	par litre	Fr.	10,--
--	-----------	-----	-------

BIOVERSAL QF

produit pour la terre	par dose	Fr.	22,50
-----------------------	----------	-----	-------

BIOVERSAL HC

produit pour l'eau	par dose	Fr.	22,50
--------------------	----------	-----	-------

<u>PULVERISATEUR A DOS BIOVERSAL</u>	par utilisation (forfait)	Fr. 10,--
<u>CAISSE RADIOPROTECTION</u>	par utilisation (forfait)	Fr. 250,--
<u>EXTRAIT DE MOUSSE PLUREX - SYNTH. POLYV.</u> par bidon de 20 lt		Fr. 6,-- /litre
<u>PRODUIT POUR DESTRUCTION DE NIDS DE GUEPES/FRELONS</u>		Fr. 50,-- le spray
<u>EKOPERL / produit flottant</u> (produit pour surface polluée liquide : étang, ruisseau, etc.)	le sac	Fr. 80,--
<u>SORBIX WB / produit flottant</u>		Fr. 90,--
<u>SORBIX Universel/ produit non-flottant</u> (produit pour surface polluée solide : routes, caves, etc.)	le sac	Fr. 63,--

5. TARIF POUR LA REMORQUE GPL

<u>Remorque GPL</u>	Fr. 100,-- la sortie Frais fixe
<u>Remorque Blève</u>	Fr. 150,-- la sortie Frais fixe
<u>Cuves</u>	Fr. 100,-- Sans transport
<u>Personnel</u>	Fr. 81,-- de l'heure Minimum 2 personnes
<u>Véhicule multitransport</u>	Fr. 3,50 le km

Gaz

En principe facture par le fournisseur

Véhicule GPL

Fr. 75,-- la sortie

6. TARIF POUR L'ENTRETIEN DE LA PROTECTION RESPIRATOIRE

Nettoyage et contrôle des masques

Fr. 15,-- par masque

si fumée grasse

Fr. 25,-- par masque

Nettoyage et contrôle appareil

Fr. 30,-- par appareil

si fumée grasse

Fr. 45,-- par appareil

Pour tout autres travaux, tarif horaire

Fr. 81,-- par heure

Pièces en sus

7. TARIF POUR EXPERTISE RAG

Tarif horaire

Fr. 81,-- par heure

Pièces en sus

8. TARIF POUR ENTRETIEN DES MOTOPOMPES ET DES TONNES-POMPES

Tarif horaire

Fr. 81,-- par heure

Pièces en sus